

DÉCISION N° 2025- 005 du 12 mars 2025**Portant****Demande de subvention – Acquisition de deux véhicules Police Municipale****Cédric MAUREL, Maire de Bessières,****Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;**Vu** la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;**Considérant** la nécessité d'acquérir deux véhicules pour la Police Municipale ;**DÉCIDE****Article 1 :** Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'acquisition de deux véhicules pour la Police Municipale.**Article 2 :** Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement – Acquisition véhicules Police Municipale			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT
Acquisition véhicule Police Municipale	25 472,59 €	Subvention Conseil Départemental (31)	18 229,81 €
Acquisition véhicule Garde champêtre	20 101,93€	Autofinancement	27 344,71 €
TOTAL	45 574,52 €	TOTAL	45 574,52 €

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.**Article 4 :** La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 12 mars 2025

Le Maire.

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du **13 MARS 2025**